

2 L E
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 Route des Ecoles
79220 STE OUENNE
RCS NIORT 799 049 689

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 315 023 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	315 023 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 5 euros par action	50 000 euros
Le solde	265 023 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 711 124 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 6 juillet 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

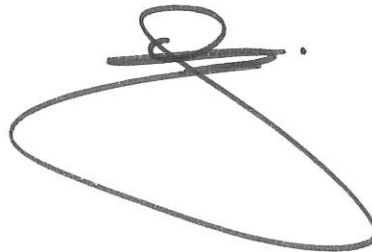
Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Frédéric GATTEPAILLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop at the bottom and a smaller, more complex mark at the top.



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. 2LE

20 ROUTE DES ECOLES – 79220 SAINTE-OUENNE

S.A.S. au capital de 10 000€

R.C.S. NIORT 799 049 689

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

**POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME**


**COMPTES APPROUVES
PAR L'AGO DU 30.06.26**

Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP

Expert - comptable
Commissaire aux comptes

Thomas BASTHISTE

CVA Audit
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex



www.cvaexperts.fr



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Thomas BASTHISTE

CVA Audit
Commissaire aux comptes

ATTESTATION

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28/03/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. 2LE** relatifs à l'exercice **du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025** et qui se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	3 051 168 €
■ Chiffre d'affaires	- €
■ Bénéfice net comptable	315 023 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Saint-Herblain,

Le 23/04/2026

Boris PRINTEMPS

Rachel VIOLIN



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

[illegible]

Bilan passif	Clôture au 31/12/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	2 811 255	2 596 231
CAPITAL	10 000	10 000
RESERVES	2 447 101	2 203 531
RESERVE LEGALE	1 000	1 000
AUTRES RESERVES	2 446 101	2 202 531
RESULTAT DE L'EXERCICE	315 023	343 571
PROVISIONS REGLEMENTEES	39 130	39 130
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)	239 913	286 781
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 224	4 136
DETTES FISCALES ET SOCIALES	25 924	
AUTRES DETTES	209 765	282 646
TOTAL GENERAL	3 051 168	2 883 013
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	239 913	88 227

Compte de résultat	Exercice 01/01/25 - 31/12/25 Durée 12 mois	Exercice 01/01/24 - 31/12/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION	7 512	5 747
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (1)	7 509	5 747
AUTRES CHARGES	3	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 512	-5 747
PRODUITS FINANCIERS	323 050	350 000
PARTICIPATIONS (2)	320 000	350 000
AUTRES INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (2)	3 050	
CHARGES FINANCIÈRES	7 870	1 658
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (3)	7 870	1 658
RESULTAT FINANCIER	315 180	348 342
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	307 668	342 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-7 355	-976
TOTAL DES PRODUITS	323 050	350 000
TOTAL DES CHARGES	8 027	6 429
RESULTAT NET COMPTABLE	315 023	343 571
(1) Dont crédit-bail mobilier		
(1) Dont crédit-bail immobilier		
(2) Produits financiers concernant les entités liées	323 050	350 000
(3) Charges financières concernant les entités liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais d'établissement qui ont été amortis sur 3 ans.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les honoraires et frais d'actes. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ Changement de méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Les changements de méthodes de présentation survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

L'Autorité des Normes Comptables a adopté un nouveau règlement n°2022-06 le 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, sans nécessiter des retraitements des comptes antérieurs.

Il prévoit plusieurs changements, notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel (composé uniquement de produits et charges directement liés à un évènement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances) ;
- la suppression des comptes de transferts de charges ;
- la rationalisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers.

Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées afin que leur structure soit identique pour les deux exercices :

- les immobilisations en-cours ont été regroupées avec les « Avances et acomptes » ;
- les charges constatées d'avance sont présentées dans la rubrique « Créances » ;
- les dettes envers le groupe et les associés du poste « Emprunts & dettes financières divers » sont réaffectées au poste « Autres dettes » ;
- les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les produits et charges exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Pour l'exercice ouvert en 2025, ce changement de réglementation a induit les modifications suivantes :

- les comptes de transferts de charges étant supprimés, ceux-ci sont désormais comptabilisés :
 - en produits des activités annexes pour les refacturations de charges diverses et de personnel ;
 - en autres produits pour les indemnités d'assurance ;
 - en diminution des charges de personnel pour les exonérations et réductions de charges patronales ou les remboursements forfaitaires ;
 - au crédit du compte de charges initialement débité pour les remboursements de charges.
- Les cessions d'immobilisations comptabilisées antérieurement en résultat exceptionnel sont dorénavant présentées en résultat d'exploitation ou résultat financier selon leur nature.

Les changements de méthodes de présentation n'ont pas un impact significatif sur l'exercice ouvert en 2025.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 parts sociales de 1 euro.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	10 000			10 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	2 203 531	243 571		2 447 101
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	343 571		343 571	
Résultat de l'exercice N		315 023		315 023
Acomptes sur dividendes				
Amortissements dérogatoires	39 130			39 130
	2 596 231	558 594	343 571	2 811 255

Fonds commercial**Néant****Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Frais d'établissement	52 188			52 188
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières – titres	2 798 630			2 798 630
Immobilisations financières – TIAP				
Immobilisations financières - créances				
	2 850 818			2 850 818

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Frais d'établissement	52 188			52 188
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
	52 188			52 188

Dont dotation :

- Linéaire
- Dégressive
- Mise au rebut
- Exceptionnelle

Dépréciations**Néant****Provisions**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	39 130			39 130
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques ⁽¹⁾				
Provisions pour charges ⁽¹⁾				
	39 130			39 130
Dont :				
- Exploitation				
- Financier				
- Exceptionnel				

Biens pris en crédit-bail**Néant****Stocks et en-cours****Néant****Dépréciation des stocks et en-cours****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	215 352	215 352	
Charges constatées d'avance			
Capital souscrit – appelé, non versé	215 352	215 352	

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts bancaires ^(*) (1)				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 224	4 224		
Dettes fiscales et sociales	25 924	25 924		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes ⁽²⁾	209 765	209 765		
Produits constatés d'avance				
	239 913	239 913		

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

44 188

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires **Néant**

Ventilation de l'effectif moyen **Néant**

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel **Néant**

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales M. BONNEAU ET SES FILS et 2LE2.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- Déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	-2 283
- Economie d'impôts sur les sociétés générée par le déficit de la société filiale	-5 072
	-7 355

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-7 355
Impôt concernant le résultat exceptionnel	-7 355

Situation fiscale latente

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 89 € antérieur à l'intégration fiscale.

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles Néant

Engagements hors bilan Néant

Dettes garanties par des sûretés personnelles Néant

Filiales et participations à plus de 50 %

	2LE2	M. BONNEAU ET SES FILS
Capitaux propres avant affectation du résultat	20 803	3 190 503
Quote-part du capital détenu	95 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	9 500	2 789 130
Valeur nette des titres détenus	9 500	2 789 130
Prêts et avances nets consentis	-	-
Engagements donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-	7 827 669
Résultat du dernier exercice clos	-20 287	450 557
Dividendes encaissés	-	320 000

Bilan et compte de résultat des comptes annuels 31.12.2024

En application du règlement ANC n°2022-06, les modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des données comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat. Dès lors que le comparatif est modifié, en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour l'adapter aux nouveaux modèles, le bilan et compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés sont présentés séparément dans les pages suivantes.

Bilan actif	Clôture au 31/12/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 850 818	52 188	2 798 630	2 836 622
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 188	52 188		
FRAIS D'ETABLISSEMENT	52 188	52 188		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 798 630		2 798 630	2 836 622
PARTICIPATIONS	2 798 630		2 798 630	2 789 130
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				47 492
 ACTIF CIRCULANT	 84 383		 84 383	 40 156
CREANCES DIVERSES (3)	46 063		46 063	15 383
DISPONIBILITES	38 320		38 320	24 773
 TOTAL GENERAL	 2 935 201	 52 188	 2 883 013	 2 876 777
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/12/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	2 596 231	2 352 661
CAPITAL	10 000	10 000
RESERVES	2 203 531	2 062 254
RESERVE LEGALE	1 000	1 000
AUTRES RESERVES	2 202 531	2 061 254
RESULTAT DE L'EXERCICE	343 571	241 277
PROVISIONS REGLEMENTEES	39 130	39 130
DETTES(1)	286 781	524 117
DETTES FINANCIERES	84 091	520 266
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		500 092
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	84 091	20 174
DETTES D'EXPLOITATION	4 136	3 851
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 136	3 851
DETTES DIVERSES	198 555	
AUTRES DETTES DIVERSES	198 555	
TOTAL GENERAL	2 883 013	2 876 777
(1) Dont à plus d'un an	198 555	250 000
Dont à moins d'un an	88 227	274 117
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat	Exercice 01/01/24 - 31/12/24 Durée 12 mois	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION	5 747	7 372
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 747	7 372
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 747	-7 372
PRODUITS FINANCIERS	350 000	250 080
PARTICIPATIONS	350 000	250 080
CHARGES FINANCIERES	1 658	3 532
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILEES	1 658	3 532
RESULTAT FINANCIER	348 342	246 548
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	342 595	239 176
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-976	-2 101
TOTAL DES PRODUITS	350 000	250 080
TOTAL DES CHARGES	6 429	8 803
RESULTAT NET COMPTABLE	343 571	241 277
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	350 000	250 080